## DOSSIER ÉLECTIONS

## 39e élection générale



e directeur général des élections du Canada, Jean--Pierre Kingsley, a annoncé 20 décembre 2005 que les mesures mises de l'avant pour informer les Canadiens séjournant à des latitudes plus ensoleillées des façons dont ils peuvent voter à l'élection générale vont bon train. Jusqu'à maintenant, Élections Canada a déjà reçu 14 901 demandes d'inscription au vote postal, et il a envoyé 14 506 trousses de vote aux vacanciers qui se trouvent aux Etats-Unis et au Mexique seulement, mais plusieurs autres Canadiens qui sont à l'étranger peuvent exercer leur droit de vote à l'élection générale du 23 janvier 2006. (...)

Au cours de la présente élection, Élections Canada privilégie la publicité dans les journaux et sur le Web ainsi que les courriels pour s'assurer que les Canadiens qui séjournent dans le Sud pendant l'hiver savent comment exercer leur droit de vote. Jusqu'à maintenant, quelque 30 000 personnes ont consulté le site Web d'Élections Canada pour prendre connaissance des renseignements qui s'adressent tout particulièrement aux vacanciers, et le formulaire a été téléchargé plus de 12 000 fois. Pendant ce temps, les agents aux renseignements d'Élections Canada ont répondu à des centaines d'appels par jour concernant les façons de s'inscrire au vote postal par bulletin spécial. (...)

Des affiches et des dépliants faisant la promotion du vote par la poste ont été envoyés dans des bureaux régionaux de l'Association canadienne des automobilistes, qui a inclus un message à cet égard dans les bulletins qu'elle a fait parvenir à ses membres.

Les consulats canadiens des États du Sud des États-Unis ainsi que l'ambassade et les consulats du Canada au Mexique appuient les initiatives d'Élections Canada. En effet, leur personnel se rend dans les différents quartiers visés pour distribuer des affiches et des formulaires ainsi que pour aider les Canadiens à s'inscrire.

Le citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans le jour d'élection, le lundi 23 janvier 2006, peut voter à cette élection générale, par la poste ou en personne.

Pour s'inscrire au vote par la poste, les électeurs peuvent télécharger le formulaire de demande et le guide connexe à www.elections.ca (en cliquant sur l'icône Vacanciers), ou obtenir ce formulaire auprès d'Élections Canada aux numéros sans frais suivants:

1 800 463-6868 (sans frais au Canada et aux États-Unis);

001 800 514-6868 (sans frais au Mexique);

ATS 1 800 361-8935 pour les personnes sourdes ou malentendantes (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou (613) 991-2082 de partout au monde.

Les électeurs sont invités à remplir le formulaire et à le retourner à Élections Canada sans tarder par télécopieur si possible. Le numéro de télécopieur se trouve sur le formulaire, de même que l'adresse postale d'Élections Canada. Les demandeurs doivent joindre à leur formulaire une photocopie de preuve d'identité portant leurs nom, adresse de résidence au Canada et signature. Les demandes remplies doivent parvenir aux bureaux d'Élections Canada, à Ottawa, avant 18 h (heure normale de l'Est) le mardi 17 janvier 2006.

Après traitement, Élections Canada enverra un bulletin et une trousse de vote à l'adresse postale inscrite sur le formulaire. Les électeurs doivent s'assurer que leur bulletin de vote parvienne aux bureaux d'Élections Canada, à Ottawa, avant 18 h (heure normale de l'Est) le jour d'élection, soit le 23 janvier 2006.

« Je tiens à rappeler aux Canadiens que s'ils s'inscrivent au vote par la poste à cette élection, ils pourront y voter uniquement de cette manière », a dit M. Kingsley.

## Promesses écrites des candidats en période électorale

La Loi électorale du Canada n'interdit pas aux candidats de mettre par écrit leurs promesses pendant la campagne électorale. De fait, les candidats distribuent souvent des brochures où est présenté le programme législatif qu'ils poursuivront s'ils sont élus.

Cependant, l'article 550 interdit à tout candidat de signer un engagement

qui le contraindra, lorsqu'on le lui présentera subséquemment, à suivre une ligne de conduite donnée au Parlement (ou à démissionner comme député).

L'article 550 énonce en effet ce qui suit :

Il est interdit au candidat de signer un document écrit qui lui est présenté sous forme de sommation ou de réclamation par une ou des personnes ou associations, entre la délivrance du bref et le jour du scrutin, si le document le contraint à suivre une ligne de conduite qui l'empêchera d'exercer sa liberté d'action au Parlement, s'il est élu, ou à démissionner comme député s'il en est requis par une ou des personnes ou associations.

Il s'ensuit que l'article 550 n'interdit pas le simple fait pour un candidat de mettre ses promesses électorales par écrit, mais lui interdit la signature d'un engagement qui, si on le lui présente plus tard, l'obligerait à suivre une certaine ligne de conduite au Parlement.

## Révision des listes électorales

(...) Élections Canada produit les listes électorales préliminaires de toutes les sections de vote à partir des données du Registre national des électeurs. Le registre contient le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe des Canadiens ayant qualité d'électeur. Ses données sont mises à jour régulièrement grâce aux renseignements communiqués par diverses sources fédérales, provinciales et territoriales.

Cependant, les électeurs qui ont déménagé récemment, qui viennent d'avoir 18 ans ou qui viennent d'acquérir la citoyenneté canadienne peuvent ne pas être inscrits à la bonne adresse ou ne pas être inscrits du tout. Dans ce cas, les électeurs peuvent s'inscrire en communiquant avec le bureau du directeur du scrutin de leur circonscription.

Des représentants d'Élections Canada mèneront de porte en porte une révision des inscriptions dans certains secteurs ciblés où les données des électeurs sont les plus susceptibles de devoir être mises à jour. C'est le cas par exemple de nouveaux quartiers ou de secteurs ou les gens ont tendance à déménager plus souvent. Cette révision ciblée permet de compléter et corriger les listes électorales. À compter du mardi 6 décembre 2005, les agents réviseurs se rendront à chaque domicile; s'ils ne parviennent pas à rencontrer les électeurs même après une deuxième visite, ils y déposeront une trousse pour que les électeurs puissent s'inscrire eux-mêmes.

Une carte d'information de l'électeur contenant des renseignements importants sur l'inscription et le vote sera envoyée par la poste à tous les électeurs inscrits le mercredi 28 décembre ou le jeudi 29 décembre 2005. Les électeurs qui ne reçoivent pas de carte d'ici le mercredi 4 janvier 2006 ou qui reçoivent une carte inexacte peuvent s'adresser au bureau du directeur du scrutin de leur circonscription pour faire corriger l'information.

Les jeudi 5 janvier, vendredi 6 janvier et lundi 9 janvier 2006, Élections Canada enverra par la poste une carte de rappel à toutes les résidences au pays. La carte rappelle aux électeurs de communiquer avec le bureau du directeur du scrutin si la carte d'information de l'électeur qu'ils ont reçue quelques jours plus tôt comporte des erreurs ou s'ils n'en ont pas reçu. Elle rappelle aussi la date de l'élection, les modalités de l'inscription et d'autres renseignements importants sur l'élection.

L'adresse et le numéro de téléphone du bureau du directeur du scrutin local se trouvent sur la carte d'information de l'électeur et ceux des directeurs du scrutin de toutes les circonscriptions se trouvent à www.elections.ca. On peut également obtenir cette information, et d'autres renseignements électoraux, en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868. Un système de reconnaissance vocale permet aux électeurs qui composent ce numéro d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'adresse et le numéro de téléphone des bureaux de tous les directeurs du scrutin sont publiés à www.elections.ca, sous la rubrique « Service d'information à l'électeur ». On peut également obtenir cette information en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868. Un système de reconnaissance vocale permet aux électeurs qui composent ce numéro d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

fin de permettre au plus grand nombre possible d'électeurs d'obtenir des renseignements importants sur l'élection générale fédérale, Élections Canada a préparé un guide d'information de l'électeur dans plusieurs langues dont l'Arabe qui se trouve sur le WEB à l'adresse:

http://www.elections.ca/vot/eth/VIG\_ Ara.pdf